

<b>1</b>	<b>INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE</b> Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN Zone mise à jour le 03/08/2010 -- Document généré le 11/01/2012		<b>TYPE DE PROCÉDURE</b> Nouvelle Zone																																																																															
	RÉGION ADMINISTRATIVE Ile-de-France	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 77114021 / Zone de type 2		<b>IDENTIFIANT NATIONAL</b> <b>110020154</b>																																																																														
<b>3-NOM DE LA ZONE</b> <b>FORET DE LA LEHELLE ET DE COUBERT</b>			<b>4-ANNÉE DE DESCRIPTION</b> 01/01/1991 <b>ANNÉE DE MISE A JOUR</b> 01/01/2003																																																																															
<b>5-LOCALISATION</b> <b>a) Commune(s) :</b> - CHEVRY-COSSIGNY (77114) - COUBERT (77127) - COURQUETAINE (77136) - FEROLLES-ATTILLY (77180) - GRETZ-ARMAINVILLIERS (77215) - GRISY-SUISNES (77217) - LIVERDY-EN-BRIE (77254) - OZOIR-LA-FERRIERE (77350) - PRESLES-EN-BRIE (77377) <b>b) Altitude(s): 100 m à 110 m.</b> <b>c) Superficie: 2063.5 hectares.</b>																																																																																		
<b>6-RÉDACTEUR(S) DE LA FICHE</b> - Ecosphère (LE BLOCH F. , BARANDE S.)																																																																																		
<b>7-TYPOLOGIE DES MILIEUX</b> <b>a) Milieux déterminants</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>NM_SFFZN</th> <th>CD CB*</th> <th>Libellé</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small></td> </tr> <tr> <td>110020154</td> <td>22</td> <td>Eaux douces stagnantes</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020154</td> <td>22.11</td> <td>Eaux oligotrophes pauvres en calcaire</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020154</td> <td>22.3</td> <td>Communautés amphibies</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <b>b) Milieux autres</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>NM_SFFZN</th> <th>CD CB*</th> <th>Libellé</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small></td> </tr> <tr> <td>110020154</td> <td>41.2</td> <td>Chênaies-charmaies</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020154</td> <td>85</td> <td>Parcs urbains et grands jardins</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <b>c) Milieux périphériques</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>NM_SFFZN</th> <th>CD CB*</th> <th>Libellé</th> <th>Source</th> <th>Surface*</th> <th>Observation*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="6"><small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small></td> </tr> <tr> <td>110020154</td> <td>82</td> <td>Cultures</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>110020154</td> <td>86</td> <td>Villes, villages et sites industriels</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*	<small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small>						110020154	22	Eaux douces stagnantes				110020154	22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire				110020154	22.3	Communautés amphibies				NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*	<small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small>						110020154	41.2	Chênaies-charmaies				110020154	85	Parcs urbains et grands jardins				NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*	<small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small>						110020154	82	Cultures				110020154	86	Villes, villages et sites industriels			
NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*																																																																													
<small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small>																																																																																		
110020154	22	Eaux douces stagnantes																																																																																
110020154	22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire																																																																																
110020154	22.3	Communautés amphibies																																																																																
NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*																																																																													
<small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small>																																																																																		
110020154	41.2	Chênaies-charmaies																																																																																
110020154	85	Parcs urbains et grands jardins																																																																																
NM_SFFZN	CD CB*	Libellé	Source	Surface*	Observation*																																																																													
<small>* CD CB : code habitat (CORINE BIOTOPE)    Surface : Surface indicative en %    Observation : Période d'observation</small>																																																																																		
110020154	82	Cultures																																																																																
110020154	86	Villes, villages et sites industriels																																																																																
<b>8-COMPLÉMENTS DESCRIPTIFS</b> <b>a) Géomorphologie</b> - 30 Mare, mardelle - 31 Etang - 61 Plateau <b>b) Activités humaines</b> - 02 Sylviculture - 05 Chasse - 07 Tourisme et loisirs - 12 Circulation routière ou autoroutière - 13 Circulation ferroviaire <b>c) Statuts de propriété</b> - 01 Propriété privée (personne physique) - 62 Domaine public de l'état <b>d) Mesures de protection</b> - 00 Indéterminé <b>e) Délimitations</b>																																																																																		

## INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊTS ÉCOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Ministère de l'Écologie /IFEN /Service du Patrimoine Naturel - MNHN

Zone mise à jour le 03/08/2010 -- Document généré le 11/01/2012

RÉGION ADMINISTRATIVE Ile-de-France	IDENTIFIANT RÉGIONAL et TYPE DE ZONE Code régional : 77114021 / Zone de type 2	3-NOM DE LA ZONE FORET DE LA LEHELLE ET DE COUBERT	TYPE DE PROCÉDURE Nouvelle Zone
			IDENTIFIANT NATIONAL 110020154

## LISTE D'ESPÈCES À STATUT DE PROTECTION

NM_SFFZN	CDE ESP*	NOM ESPÈCE	TYPE ESP*	Protection nationale	Directive habitats		
					Annexe I	Annexe II	Annexe IV

\*CDE ESP : CODE ESPECE (CD\_NOM) TYPE ESP : Statut Déterminant ou Autre

110020154	3807	Lanius collurio Linnaeus, 1758	D		oui			
-----------	------	--------------------------------	---	--	-----	--	--	--

# 4



## IF12

unité hydrographique **YERRES**

1021 km<sup>2</sup>

500 000 habitants

776 km de cours d'eau

Les débits d'étiage sont très faibles sur une grande partie à l'amont de l'unité hydrographique (R100 et 101) avec parfois des assècs, conséquence des pertes en rivières et des gouffres vers la nappe du Champigny. La nappe perchée de Brie alimentant les cours d'eau à l'amont a subi de nombreux drainages occasionnant une propagation des crues plus rapide et des étiages plus sévères.

A l'aval (R102), le cours d'eau, alimenté par des résurgences de la nappe du Champigny, subit l'influence des prélèvements quantitatifs sur la nappe. Ce régime hydrologique rend les cours d'eau particulièrement sensibles aux pressions polluantes, même faibles, en particulier sur certains secteurs où le débit est essentiellement apporté par les stations d'épuration par temps sec et les eaux de

drainage par temps de pluie. Il en résulte une importante dégradation physico-chimique (azote, phosphore) et chimique (pesticides) avec des teneurs dépassant les seuils de qualité. Les dysfonctionnements de certaines stations d'épuration entraînent des pollutions organiques. Par temps de pluie, les déversoirs d'orage et les rejets pluviaux ont un impact non négligeable notamment sur l'aval (R102 et 103).

La fonctionnalité écologique des cours d'eau est fortement perturbée par les travaux hydrauliques faits par le passé (suppression de la ripisylve, fortes rectifications, merlons le long des berges) ainsi que par la présence de nombreux seuils (R101 et 102). Les zones humides sont fortement altérées par les drainages et la pression urbaine.



### Légende :

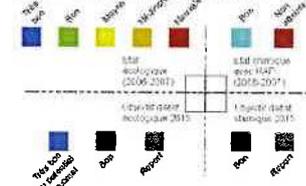
#### Masses d'eaux superficielles

Côtiers & Transition	Rivière	Plan d'eau	
			Naturelles
			Artificielles
			MEFM

#### Objectif d'état (ou potentiel) global pour 2015



#### Détail sur l'objectif et l'état (ou potentiel)



#### Occupation du sol

Terrain urbanisés	Zones industrielles ou commerciales	Zones urbanisées	Forêts
	Captages en eaux superficielles		
	Baignades		
	Limites de département		

#### Masses d'eaux souterraines

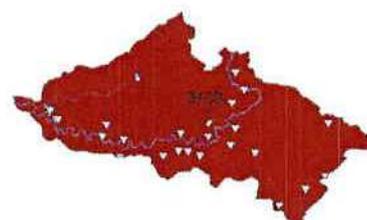
Objectif (délai d'atteinte du bon état)



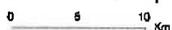
#### Etat 1995-2005



▽ Captages prioritaires du SDAGE



Masses d'eaux superficielles



Masses d'eaux souterraines



Principales actions à mettre en œuvre :

Familles de mesure	M G	Mesures clefs	Localisation	M O	S D
<b>Réduction des pollutions ponctuelles</b>					
Eaux usées des collectivités 30 M€*	2	Amélioration des traitements et/ou des capacités des stations d'épuration • concerne 25 000 EH, Actions complémentaires nécessaires : Débit rivière faible par rapport à la pression (R101)	R100, 101		C
	5	Amélioration des réseaux d'assainissement des eaux usées • restructuration de réseaux unitaires et mise en séparatif	UH		C P
	6	Amélioration de l'assainissement non collectif • réhabilitation de l'assainissement non collectif dans les zones où la nappe est peu protégée	R100, 101		C P
Eaux pluviales des collectivités 19 M€*	7	Amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales des collectivités • et renforcer le traitement des eaux pluviales des infrastructures routières. Maîtrise des ruissellements à la source pour les nouvelles surfaces imperméabilisées	R100, 102, 103		C P I
	8	Limitation des usages de pesticides par les collectivités et particuliers	R100, 101		C P ●
Industries et artisanats 5,3 M€*	9	Réduction des rejets polluants chroniques de l'indus et artisanat • 11 sites prioritaires (RSDE) et ZI Gretz-Amainvilliers, Tournan en Brie, Presles, Brie-Comte-Robert, Ozoir-La-Ferrière, Servon et projets de zones logistiques (RN4 et 19)	UH		I C
	11	Maîtrise des raccordements aux réseaux d'assainissement urbain • mise à jour des autorisations de rejets et des conventions de raccordement avec notamment les ZI Gretz-Amainvilliers, Tournan en Brie, Presles, Brie-Comte-Robert, Ozoir-La-Ferrière, Servon et projets de zones logistiques (RN4 et 19)			I C
<b>Réduction des pollutions diffuses agricoles</b>					
Apports de fertilisants et pesticides 7,6 M€*	19	Suppression ou réduction forte des fertilisants et/ou pesticides : conversion agriculture biologique, herbe, acquisition foncière, ... • sur captages stratégiques SDAGE. • contrôles ZNT. • protection des zones d'enquffrement	R100, 101		A ●
	Transferts 2,7 M€*	20		Diagnostic, animation, suivi ou contrôles concernant les pratiques agricoles • structuration du conseil agricole	
21		Couverture des sols pendant l'interculture (CIPAN) • CIPAN sans destruction chimique			A
22		Création et entretien de bandes enherbées le long des rivières • enherbement de plus de 5m sur les berges			A
	23	Développement d'aménagements et de pratiques agricoles réduisant les pollutions par ruissellements, érosion ou drainages • aménagement des exutoires de drains avec rejet direct sur le milieu.		A	
<b>Protection et restauration des milieux</b>					
Rivières 17 M€*	25	Travaux de renaturation/restauration/entretien de cours d'eau • végétalisation des berges, suppression des merlons, reméandrage sur les secteurs fortement recalibrés. Travaux de restauration adaptés au contexte urbain dense.	UH		C P
	27	Actions spécifiques visant la diversification des habitats (frayères) et/ou la préservation des espèces	R100, 101		C P
	28	Amélioration / restauration de la continuité écologique des cours d'eau • nombreux seuils : mise en place de passes à poissons ; arasement ouvrages après étude			C P
Zones humides et littoral 4,4 M€*	31	Entretien et/ou restauration de zones humides • en particulier les annexes au cours d'eau	UH		C P
<b>Gestion quantitative</b>					
Prélèvements	34	Etudes ou actions de gouvernance concernant la gestion de la rareté de la ressource en eau • maintenir les transferts eau superficielle/ eau souterraine. ZRE Champigny	UH		C E
	35	Réductions des prélèvements d'eau • ZRE Champigny			tous
Inondations	36	Maintien ou restauration de zones d'expansion de crue			C E
<b>Connaissance</b>					
Connaissance 2,0 M€*	39	Amélioration de la connaissance des pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'action visant leur réduction • dans le cadre du RSDE	R101, 102		I C E ●
<b>Gouvernance</b>					
Gouvernance	40	Actions territoriales : SAGE Yerres. Faire émerger des porteurs de projets notamment en rivière et zone humide.	UH		tous
<b>Total UH = 88 M€</b>					

Signale des actions contribuant à protéger

- les captages,
- les nappes,
- le littoral ;
- menées explicitement pour réduire les rejets de substances dangereuses

Maîtres d'ouvrages :  
E=Etat et ses établissements publics,  
C=Collectivités et leurs établissements publics,  
I= Industriels & artisans,  
A=Agriculteurs, P=Propriétaires

\* ce coût représente le total des coûts de toutes les mesures de chaque famille (et pas seulement ceux des mesures clefs affichées)